



## Erreur de loyer sur le bail

Par **moutiera**, le **05/04/2012 à 13:07**

Bonjour,

Président d'une association sportive, j'ai signé un bail pour un box avec une SCI.

Les baux ont été fait par cette SCI.

Sur ce bail, le loyer annuel est de 300 €uros.

Hors il était convenu un loyer mensuel de 300 €uros.

Mon comptable me dit de payer seulement les 300 €uros annuel.

Que feriez vous ?

Je vous remercie des réponses que vous apporterez.

Cdlt.

Nicolas

Par **cocotte1003**, le **05/04/2012 à 13:40**

bonjour, mais combien de baux avez vous et pourquoi plusieurs ? cordialement

Par **moutiera**, le **08/04/2012 à 07:45**

Excusez moi il y a qu'un bail.